

Le Petit Journal



Bureaux : rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS..... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS
UN NUMÉRO : CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Vendredi 12 Mai 1871

PRISE DU FORT D'ISSY

Nous n'avons pas encore reçu les journaux de Paris et de Versailles, qui nous apportent des détails sur cet important événement et nous diront quel effet cette nouvelle aura produit sur les Parisiens en général, et, en particulier, sur les soldats de la Commune.

Il est aisé de comprendre que la stupeur a dû être immense.

Depuis un mois, les bulletins officiels de la Commune chantaient victoire tous les matins, et les journaux à sa dévotion ne tarissaient pas, tous les soirs, de plaisanteries et de colibets à l'adresse des « vaincus de Versailles. »

Dans toutes les proclamations, dans tous les ordres, il était dit que si, par impossible, les forts étaient sérieusement menacés, les héroïques défenseurs les feraient sauter plutôt que de les livrer.

Eh bien ! Issy est pris, et la garnison s'était échappée, laissant armes et munitions.

Certes, nous eussions été désolés si une mesure de désespoir avait été prise ; la guerre civile doit se terminer avec le moins de sang répandu possible ; mais nous ne pouvions éviter de rappeler ces souvenirs et de noter cette divergence entre le dire et le faire de la Commune.

On peut prévoir dès maintenant, en effet, la fin de ce pouvoir despotique, de cette dictature inquisitoriale que la France a solennellement répudiée et que Paris supporte avec une indignation de plus en plus impatiente de secouer le joug.

Les divers symptômes de dissolution que nous avons recueillis vont se développer évidemment avec une foudroyante rapidité.

Les hommes politiques eux-mêmes qui se sont entremis avec le plus d'ardeur pour amener une conciliation y ont renoncé lorsqu'ils ont eu la certitude que la Commune n'en voulait à aucun prix.

M. Henri Martin, le savant historien, est un de ces hommes. Il adresse au journal le *Soir* de Versailles, une lettre par laquelle il déclare que les

Parisiens doivent faire justice de la Commune.

Il voudrait que la France prononçât ce verdict par la voix de ses conseils municipaux élus.

Ce serait un mode bien long, surtout à un moment où les événements se précipitent ; mais abstraction faite de cette difficulté d'application, les arguments de M. Henri Martin, présentés sous forme de dialogue, méritent d'être reproduits. Voici la conclusion de cette lettre :

Les Conseils municipaux n'ont point à se réunir pour rédiger les conditions d'un traité impossible entre Versailles et l'Hôtel-de-Ville ; mais qui empêche les élus de nos municipalités d'élever de toutes parts leur voix pacificatrice non vers la Commune, mais vers Paris ?

Pourquoi de chacune de nos villes, de chacun de nos bourgs, n'éclaterait-il pas un appel spontané, universel, à la raison et au cœur des Parisiens !

Que les mille voix de la France municipale disent aux enfants de Paris :

— Pourquoi combattez-vous ?
— Pour la République !
— Vous l'avez, et nos élections républicaines vous attestent qu'on ne vous l'ôtera pas ; vous seuls pourriez la perdre, et la France avec elle, en prolongeant une lutte insensée !

— Pour les libertés municipales !
— Elles sont assurées à vous et à tous !
Tous les courants portent de ce côté aujourd'hui.

La loi d'attributions et la loi départementale compléteront et rectifieront demain l'imparfaite loi d'hier. Il n'y a jamais eu, depuis 89, une Assemblée aussi favorable à ces libertés que la Chambre actuelle !

— Combattez-vous enfin pour un fatal point d'honneur, pour faire preuve, contre des Français, de ce courage qu'on a trop peu, dites-vous mis à l'œuvre contre l'étranger ?

— Eh ! n'avez-vous pas, depuis un mois, versé assez de votre sang et de celui de nos soldats, vos frères ! Vous ne combattez point pour la Commune, qui n'a jamais été qu'un pouvoir d'accident et de surprise ; vous lui avez refusé naguère vos voix dans les sections électorales désertes. Obligez-la à se démettre, elle et ses comités de violence et d'anarchie. La paix sera faite ! la vraie Commune remplacera la fausse, le conseil de Paris, légalement, librement élu, prendra son rang en tête des conseils municipaux et des conseils généraux de France, et l'on se demandera bientôt avec stupeur comment on a pu s'entre-déchirer si furieusement et entasser tant de ruines pour des

conquêtes qui ne demandaient pas une goutte de sang !

J'en suis convaincu, les élus des municipalités qui représentent d'une façon tellement immédiate l'opinion publique, auraient une grande autorité, s'ils invitaient ainsi les Parisiens, au nom de la République, à renoncer dans la légalité et à poser les armes. Ils rendraient à la patrie un immense service.

Que les conseils de M. Henri Martin soient entendus, nous ne le garantissons pas ; mais que la solution qu'il propose se réalise, nous en avons la conviction profonde.

Bien que Paris se soit dépeuplé en grande partie, il y reste encore des amis de l'ordre, des patriotes en assez grand nombre pour imposer leur volonté au nom de la France. Ils seront appuyés par les innombrables victimes de la Commune, ne fût-ce que les dix mille ouvriers typographes ruinés par les décrets de suppression ; les boulangers condamnés, malgré eux, à faire un travail contraire à leurs habitudes et aux traditions de leur état ; et surtout les gardes nationaux incorporés de force dans les bataillons de marche et qui n'attendent que l'occasion propice pour entonner le chant de délivrance.

La prise du fort d'Issy est le commencement de la fin de la guerre civile.

C'est aussi le rayon d'espérance qui se lève dans notre ciel sombre et qui nous permet d'entrevoir la libération de la patrie et l'affermissement de la République et de la liberté.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

CIRCULAIRE DU CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF DE LA RÉPUBLIQUE
Versailles, 9 mai, 7 h., soir.

Le chef du pouvoir exécutif à toutes les autorités civiles et militaires
(Circulaire à afficher dans toutes les communes)

L'habile direction de notre armée secondée par la bravoure de nos troupes a aujourd'hui obtenu un résultat éclatant.

Le fort d'Issy, après huit jours d'attaque seulement, a été occupé ce matin par le 38^e de ligne ; on y a trouvé beaucoup de munitions et d'artillerie.

Nous donnerons demain les détails ;

mais nous pouvons, dès aujourd'hui, louer l'heureuse audace avec laquelle nos généraux ont conduit les approches sous les feux croisés du fort de Vanves, de l'enceinte et du fort d'Issy lui-même.

Le génie a eu une grande part à ces résultats si prompts et si décisifs.

Le fort de Vanves est dans un état qui ne lui permettra guère de prolonger sa résistance ; du reste, la conquête du fort d'Issy suffit seule pour assurer le succès du plan d'attaque actuellement entrepris.

Cette nuit, le général Douai, après une vigoureuse canonnade de la formidable batterie de Montretout, favorisée en outre par une nuit sombre, a passé la Seine et est venu s'établir en avant de Boulogne, devant les bastions 67, 66, 63, formant le Point-du-Jour.

Quatorze cents travailleurs, pris dans le 10^e de chasseurs à pied, 26^e de ligne, 5^e provisoire, brigade Gandile de la division Berthaut, dans le 26^e de chasseurs à pied et le 37^e de marche, brigade Daguerre de la division Verge, ont ouvert la tranchée vers dix heures du soir et travaillé toute la nuit jusqu'à la pointe du jour, moment où ils ont dû interrompre leur travail ; leur droite est à la Seine, leur gauche à l'extrémité de Boulogne.

Grâce à leur activité et à leur courage, ils étaient, à quatre heures du matin, couverts et à l'abri des feux de l'ennemi ; ils ne sont plus qu'à trois cents mètres de l'enceinte, c'est-à-dire à une distance où ils pourraient, s'ils le voulaient, établir déjà une batterie de brèche.

Tout nous fait donc espérer que les cruelles épreuves de la population honnête de Paris tirent à leur fin, et que le règne odieux de la faction infâme qui a pris le drapeau rouge pour emblème cessera bientôt d'opprimer et de déshonorer la capitale de la France.

Il faut espérer que ce qui se passe ici servira de leçon aux tristes imitateurs de la Commune de Paris et les empêchera de s'exposer aux sévérités légales qui les attendent s'ils osaient pousser plus loin leur entreprise aussi criminelle que ridicule.

A. THIERS.

Feuilleton du PETIT JOURNAL

HENRIETTE

Histoire d'une Faute

VII

Le vieillard interrompit sa fille par un geste tout paternel. Ses yeux brillaient, sa bouche avait retrouvé le sourire :

— Enfant ! enfant ! qu'ai-je à regretter, à mon âge ? J'assistais à l'agonie de notre maison. Il y reste tout juste de quoi soutenir ton frère. Pauvre Henri, nous lui serions une charge ! Il nous pleurera quelque temps, car il nous aime. Mais, si jeune ! il oubliera. Tout est donc pour le mieux. Le dernier des d'Hospenthal pourra relever la famille, et l'honneur du nom sera sauf... Henriette, ma fille, donnons-nous la main. A ge-

noux, tous les deux... la dernière prière... demandons à Dieu qu'il nous pardonne... à nos ancêtres qu'ils nous regardent.

Quelques instants plus tard, Zug rentrait. Le vieillard et la jeune fille étaient calmes, souriants.

— Tout est-il prêt ? demanda le comte.

— Oui, mon colonel !... Mais il y a là un étranger qui demande à parler à mademoiselle Henriette.

Elle eut un mouvement de joie. Mais, se rappelant la lettre reçue la veille, ce rapide éclair disparut aussitôt.

Cependant, par une sorte d'instinct paternel, le comte avait senti passer dans l'air cette vague espérance. Il regarda par la fenêtre, aperçut l'étranger dans la cour, et, le montrant à sa fille :

— Est-ce lui ?

— Non, mon père... il est mort.

— Partons, Zug, dites à cet étranger que nous ne pouvons le recevoir. Et, lentement, noblement, comme

jadis sous le regard du roi, il descendit le grand escalier.

Henriette le soutenait, calme et recueillie, superbement belle. Sur son front pâle, dans ses grands yeux bleus, cette résignation, cette sérénité des martyres chrétiennes qui, d'avance, souriaient à l'idée du sacrifice. Elle aussi, n'allait-elle pas être martyre de l'honneur.

La fille et le père arrivèrent ainsi dans la cour.

L'étranger s'y trouvait encore.

Disons-le de suite, c'était le créole, incendiaire du Freilichen.

Sans à peine le voir, Henriette passa.

Le vieux comte, sans à peine incliner la tête, souleva légèrement son tricorne. Un salut royal.

Granson était attelé au tilbury.

Un tilbury vraiment présentable.

Un beau cheval noir, tout fringant d'allure. Le dernier luxe des d'Hospenthal était celui-là.

— Adieu ! dit Sigismond à son vieux soldat.

— Adieu ! Zug ! répéta Henriette.

Et, comme venait de faire son père, elle lui serra la main.

Puis, elle eut une caresse pour le cheval, qui se mit à hennir d'orgueil et de plaisir.

La jeune amazone en fut touchée.

— Pauvre Granson ! murmura-t-elle, ce n'est pourtant pas la faute !

Déjà le vieux comte, aidé par Zug, était monté dans la voiture. Elle y prit place à son tour.

Aussitôt Granson piaffa. Puis, les rênes lui étant rendues, il partit au grand trot.

Avant de disparaître, le comte d'Hospenthal, découvrant sa tête blanche, avait, une dernière fois, salué la maison.

En même temps, Henriette lui adressait un regard d'adieu. Dans ce regard, il y eut une larme.

Et Granson les emporta tous les deux.

Cependant, le créole était encore là. Il s'était respectueusement incliné devant le vieillard. Au passage de la

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Opérations militaires

Versailles, 10 mai, 9 h., matin.

119 pièces de canon ont été capturées dans le fort d'Issy et 10 dans le village.

Une cinquantaine de ces pièces seront amenées aujourd'hui à Versailles.

On a trouvé dans le fort d'Issy beaucoup de munitions et de vivres, ainsi que de l'eau-de-vie contenant une infusion de tabac.

Cette préparation, destinée à surexciter les gardes nationaux, avait l'inconvénient de rendre toutes les blessures mortelles.

On confirme que toute la garnison s'est échappée par une tranchée inaperçue.

On assure que la prise d'Issy et les résultats considérables produits par la batterie de Montretout ont occasionné une véritable panique parmi les insurgés.

La canonnade de Montretout et des autres batteries continue vigoureusement.

Les batteries des fédérés répondent faiblement.

Nos travaux d'approche sont poussés activement vers le mur d'enceinte.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 10 mai, 4 h. 5, soir.

L'Officiel de Paris de ce matin annonce que le Comité de salut public est renouvelé. Il se compose de Ravier, Antoine Arnaud, Gambon, Eudes et Delescluze.

Il résulte du compte-rendu des séances de la Commune que de graves divergences existent entre la Commune et le comité central.

M. Delescluze a annoncé à la Commune que le colonel Rossel a donné sa démission de délégué à la guerre et de général en chef.

Le Vengeur dit: Une audacieuse affiche, signée Rossel, disant que le drapeau tricolore flotte à Issy, a été placardée à l'insu du Comité de salut public et de la Commune.

Le Mot d'Ordre publie une lettre de M. Rossel disant qu'il ne veut pas porter plus longtemps la responsabilité d'un commandement où tout le monde délibère et où personne n'obéit.

M. Rossel donne des détails qui prouvent que la division et la désorganisation sont complètes parmi les fédérés.

Il demande à être renfermé dans une cellule de Mazas.

Cette lettre est suivie d'un article

de M. Rochefort demandant que Rossel soit nommé dictateur.

LES COMBATS SOUS PARIS

LA JOURNÉE DU 8 MAI

Bombardement du Point-du-Jour

La redoute de Montretout, qui contient neuf batteries de 32 et de 40, disposées de telle façon que les servants sont complètement à couvert, s'est mise de la partie aujourd'hui avec une incroyable violence.

Brimborion, Breteuil, les cinq batteries de Meudon, Fleury, les trois batteries de Clamart et les deux batteries de Châtillon tonnent également, et, depuis neuf heures du matin, les obus tombent comme de la grêle sur le fort d'Issy et sur les remparts, depuis la porte d'Auteuil jusqu'à la porte de Vaugirard.

La batterie de la Muette essaye de tenir tête à Montretout; mais cette position, que les fédérés ont laissé fortifier sans inquiéter les travailleurs, va devenir le pivot de l'attaque des remparts du sud. Le feu de la redoute enlève les bastions du Point-du-Jour, et l'on a pu, ce matin, juger de ses terribles effets, car les batteries fédérées ont dû se taire.

Les maisons voisines du rempart ont beaucoup souffert sur ce point; que ce soit la précision du tir; les obus dépassent le rempart et vont frapper les habitations. Deux maisons ont été complètement ruinées près de la porte de Saint-Cloud, et l'état des maisons qui bordent la route de Versailles ne peut se comparer qu'à celui de l'avenue de la Grande-Armée.

Meudon a pris pour objectif les canonniers, qui sont aujourd'hui au nombre de quatre. Une foule nombreuse se presse sur le pont de Grenelle pour voir les projectiles éclater sur le viaduc ou tomber dans la Seine en faisant jaillir l'eau en immenses gerbes.

Quelques curieux s'étaient glissés derrière la muraille qui avait été bâtie entre les arches pour abriter les soldats. Un obus l'a trouée, un homme a été blessé d'un éclat d'obus et un autre par un éclat de pierre. Le viaduc lui-même souffre beaucoup; la balustrade inférieure est presque complètement détruite.

Les forts du sud

Hier soir, à huit heures, la canonnade qu'on avait entendue la nuit précédente, a recommencé sur toute la ligne des forts du sud. Le signal du feu a été donné par un coup de canon tiré à Versailles, non loin, croyons-nous, de la butte de Picardie. Aussitôt, toutes nos batteries ont tonné violemment; aucune nouvelle batterie n'a été démasquée.

Cette nuit, si bruyante, n'a d'ailleurs pas présenté d'incidents remarquables. Il n'y a guère eu qu'une énergique attaque d'artillerie dirigée contre les forts et les remparts.

On comprend aisément le but d'une pareille action. Nos dernières positions conquises pourraient être exposées au feu des bastions, moins encore par l'artillerie que les insurgés y ont déjà, que par celle qu'ils ne manqueraient pas d'y établir, si on les laissait tranquilles; de plus, il leur serait

facile de réunir des forces considérables du côté du fort de Vanves, et d'essayer alors de dégager Issy, ainsi qu'ils le voulaient hier, en tentant, comme nous l'avons rapporté, une action contre la gare de Clamart et contre Issy. Il importe donc de ne pas laisser à leur action le temps de prendre le moindre développement.

Ainsi, lorsque les bastions 73 et 75, par exemple, qui semblent avoir renoncé à attaquer nos batteries, mais qui tournent leurs efforts contre nos positions d'Issy, lancent un obus dans cette direction, leur est-il répondu immédiatement par une bordée de trois ou quatre coups.

La fusillade aussi s'est fait entendre, ainsi que les mitrailleuses, pendant toute la nuit, mais sans avoir beaucoup de raison d'être, puisqu'il n'y avait aucune action sérieuse engagée. On l'explique cependant, grâce à la surveillance active qui s'exerce aussi bien aux avant-postes versaillais qu'aux avant-postes fédérés. Sur tout entre les deux forts de Vanves et d'Issy, il ne semble pas qu'une surprise soit possible.

Seulement, pendant son service, une sentinelle croit-elle voir devant elle, — et ceci se présente fréquemment chez les insurgés, inévitablement ou presque toujours dans l'ivresse, — quelque chose d'anormal, qu'elle décharge aussitôt son arme. Le poste d'accourir et de l'imiter.

Si le poste opposé répond, la fusillade dure que que temps; le fait se produit sur tous les points de la ligne. Il semblerait alors qu'une action plus ou moins sérieuse fut engagée, si, d'après le bruit de la fusillade, on ne reconnaissait qu'il n'y a eu aucun progrès, ni dans un sens ni dans l'autre, résultat qu'on ne s'expliquerait pas après un engagement de douze heures.

Ces combats sont, on le devine, peu meurtriers.

Mais tout le monde comprend qu'une attaque à fond est imminente.

La matinée est assez calme du côté de Montrouge. Le fort ne tire plus qu'à de longs intervalles. La tranchée des fédérés échange quelques coups de feu avec les avant-postes de l'armée.

La grande barricade de la route d'Orléans est terminée. C'est le seul ouvrage de ce genre qui ait quelque valeur. Il s'appuie fortement d'un côté sur les bâtiments de la gare, et de l'autre sur le talus du chemin de fer de ceinture.

Sa forme est celle d'un redan divisé en deux parties qui comportent chacune trois embrasures. De larges fossés en défendent l'accès. A une vingtaine de mètres en avant on coupe le terrain d'une seconde tranchée qui sera, paraît-il, garnie de chausse-trappes.

Une coquetterie particulière a présidé à l'armement des talus de cette barricade. Ils sont plantés de petits arbustes. Sur le premier parapet, se dresse le drapeau rouge avec cette inscription fixée à la hampe:

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

la Commune

ou la mort!

Le côté gauche de l'ouvrage arbore une autre pancarte qui porte les mots: «Vivre libre ou mourir!»

A l'Ouest de Paris

Le feu de la nouvelle batterie du parc d'Asnières a été très-vif dans la matinée

contre les trois locomotives blindées placées en avant de la gare de Clichy. Deux artilleurs et un employé du chemin de fer ont été blessés.

Les obus dépassent quelquefois le but et criblent de leurs éclats les frêles constructions en fer dont se compose la gare. Les dommages sont considérables; les wagons remis sur ce point sont également très-maltraités.

A huit heures du matin, les trois locomotives ont été sorties de la gare, placées sur le cheemin de fer de ceinture et sont parties pour une destination qu'on a pu nous indiquer avec certitude. Elles seraient, paraît-il, menées derrière la porte Maillot qui devient de plus en plus intenable pour les artilleurs, et de là à Pabri de leur blindage la canonnade pourrait continuer.

Les bastions de Clichy semblent avoir renoncé à bombarder les redoutes de Gennevilliers et de Bois-Colombes, qui de leur côté se tiennent dans le silence le plus absolu depuis trois jours.

Une épaisse barricade a été élevée derrière la porte de Clichy. Elle se compose de douze couches superposées de rails pris dans la gare, recouvertes de pavés et de sacs de terre.

Un nouveau combat, engagé hier dans la soirée, a quelque peu changé les positions des combattants. Après une lutte très-vive, les soldats ont abandonné la barricade de la rue Peyronnet, dont ils s'étaient emparés avant-hier. Mais, d'un autre côté, ils occupent plus de la moitié du village de Levallois, et s'avancent chaque jour vers la barricade du pont d'Asnières, qu'ils n'ont pu emporter de front.

La porte Bineau bombarde ces positions, mais le château de Béron riposte vigoureusement et couvre d'obus le quartier voisin. Chaque jour les projectiles se font un part plus large.

Il en est arrivé quatre jusqu'à la maison du boulevard Malesherbes où est situé le quartier général du 24e bataillon.

Deux autres obus sont tombés sur les baraquements situés dans les terrains vagues entre le boulevard de Neuilly et le boulevard Malesherbes. Des compagnies de marche que la Commune a costumées de képis jaunes et de pantalons rouges sont depuis huit jours logées dans ces baraquements. Par un hasard inouï, personne n'a été atteint. Malgré le danger, les omnibus de la porte d'Asnières et de la place Courcelles continuent leur service.

Le feu de la porte des Ternes et de la porte Maillot s'est considérablement ralenti. Les bastions sur ces deux points sont continuellement en voie de réparation. On emploie jusqu'à des enfants de treize à quatorze ans pour remplir les sacs de terre que les pionniers placent aux endroits les plus endommagés.

Les préparatifs.

On peut dès aujourd'hui tirer certaines conséquences militaires de la proclamation adressée par M. Thiers aux Parisiens.

Le gouvernement se résout à entrer dans la phase décisive et prévient une dernière fois les populations d'avoir à céder devant le droit et devant la force.

On voit que M. Thiers est sûr de ses moyens d'attaque. Il avertit aussi les Parisiens qu'il ne hom-

Jeune fille, il n'avait pu se défendre de murmurer tout bas:

— Elle est bien belle!

Ensuite, se tenant à l'écart, il avait suivi d'un œil attentif tous les détails de cette scène. Maintenant il regardait Zug.

Zug était blafard. Un tremblement convulsif agitait tout son être. Tant que le comte avait été là, il s'était roidi dans son devoir. Cette force lui manqua tout-à-coup. Il leva les bras vers le ciel; il eut un sanglot dans la gorge; il se laissa tomber sur les genoux; ses deux vieilles mains se joignirent, se crispant pour une prière désespérée:

— Mon Dieu! mon Dieu! sauvez mon maître..., sauvez sa fille!

Une main se posa sur son épaule. Une voix lui dit:

— Comment cela?... Donnez-m'en les moyens..., je le puis peut-être.

Zug, tout effaré, regardait l'inconnu.

— Vite! poursuivit-il avec autori-

té. Mais parlez-donc!... le temps presse...

La physionomie loyale de l'étranger gagna le cœur de Zug.

— Eh bien! oui! s'écria-t-il, j'aurai confiance en vous. Vous êtes bon..., vous osez..., Moi je n'osais pas. Ils veulent périr..., oui, monsieur..., le vieillard comme la jeune fille. Une enfant que le vieux Zug a porté dans ses bras! Je sais tout... j'ai tout entendu... Ils courent au Backitobel!... à l'abîme!...

Déjà le créole se précipitait dans la rue, vers son hôtel.

Devant la porte Yambo.

— Yambo! vite, un cheval!

On sait comment le noir exécutait un ordre.

Dix minutes plus tard, son maître était en selle.

Il avait employé ces dix minutes à se renseigner sur le Bockitobel. Se lançant au galop vers les montagnes qui s'élevaient à la droite du lac, il franchit le pont qui traverse la Reuss, il atteignit Aplinghausen.

Jusqu'à-là, les grands noyers l'avaient empêché de voir sur la route. Maintenant encore, les ruines de Schweinsberg lui masquaient la vue. Il enfonce les éperons dans les flancs de sa monture, tremblant que les deux désespérés n'eussent pris un autre chemin. Non!... En arrivant à l'espace découvert, il aperçut le tilbury prêt à disparaître dans l'étroite gorge qui monte aux flancs du Bockitobel.

Un soupir de joie s'échappa de la poitrine du cavalier. Il était sur la bonne piste.

Mais comment allait-il s'y prendre? Il connaissait le vieux d'Hospenthal. Depuis quelques jours, il l'avait étudié. Cet obstiné vieillard voudrait-il l'écouter? Comment lui faire entendre raison? Par quels moyens le convaincre, l'arrêter, le dompter?

Comme ces réflexions se succédaient à la hâte dans son esprit, comme il approchait des mélèzes qui masquent l'entrée d'un profond ravin, un homme en déboucha tout-à-coup, portant les hautes guêtres, l'habit

verdâtre, le chapeau à plumes d'aigle et la carabine de précision, qui distinguent les chasseurs de chamois.

Il avait servi de guide au créole, qui le reconnut aussitôt.

— Fritz Kulm! s'écria-t-il, oh! c'est un heureux hasard qui vous envoie.

— Le hasard! répondit Fritz Kulm, il ne m'a guère protégé ce matin. La balle que j'avais mise dans ma carabine y est encore.

— Existe-t-il un raccourci pour arriver au Kockitobel? questionna impatiemment l'étranger.

— Oui, mais difficile, dangereux même.

— Conduis-moi.

— Volontiers, sir Albert.

Sir Albert sauta vivement à terre et s'engagea sur les pas de Fritz Kulm.

C'était un sentier rapide, rocailleux, parfois interrompu par des torrents ou des coulées d'avalanche.

Charles Deslys.

(La suite à demain)

hardera pas la ville. Le rempart ne pouvant être utilement battu en brèche à 2,000 mètres, opération qui demanderait beaucoup trop de temps; et Montretout n'étant pas destiné à écraser un quartier de Paris il est évident qu'un troisième moyen doit être mis en œuvre.

On criblera sans doute de projectiles un quartier sans maisons et voisins d'une porte, on rendra les abords de cette porte inhabitable dans un assez vaste rayon, et on lancera des colonnes d'escalade à l'abri de ces feux pour ouvrir une porte à de puissantes colonnes d'assaut qui suivront de près les premières.

La prise d'une porte aurait pour effet de faire immédiatement tomber les défenses du Point-du-Jour et de la porte Maillot, menacées d'être tournées.

Il y a cinq portes entre le Point-du-Jour et Neuilly.

A PARIS

Paris, 8 mai 1871.

C'est aujourd'hui lundi, 8 mai, que le décret de la Commune ordonnant la démolition de la colonne Vendôme, devait être mis à exécution.

A quatre heures après midi, la colonne était encore debout. On sait seulement qu'elle est sciée à la base.

Le général La Cécilia, blessé à la suite d'une chute de cheval, est provisoirement remplacé par le général Wróblewski, en ce qui concerne le commandement des forts.

La Commune de Paris vient de faire publier dans le Journal officiel, pour juger de l'effet sans doute, les propositions suivantes faites par un de ses membres, le citoyen Martier :

1° Aucun journal, sauf l'Officiel, sous aucun prétexte, n'insérera d'articles touchant aux opérations militaires.

Tout journal contrevenant sera supprimé et poursuivi devant les tribunaux.

2° Considérant que beaucoup d'officiers et de soldats de l'armée de Versailles ne sont arrêtés, dans le désir formel de fraterniser avec la Commune, que par le fait seul de leur avenir brisé, un décret de la Commune ayant aboli l'armée permanente, reconnaissant de plus qu'il est urgent d'aider nos frères à entrer dans nos rangs,

La Commune, Décrète :

Art. 1er. — Les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée de Versailles, désireux de défendre le principe social de la Commune, seront admis de droit dans les rangs de la garde nationale;

Art. 2. — Les officiers, sous-officiers et soldats auront droit par décrets de la Commune, en date du 28 avril, à tous les avantages, tels que : grades, retraites, etc., qui leur sont acquis par décrets antérieurs.

Les deux ballons que l'on a lancés hier, place de l'Hôtel-de-Ville, étaient chargés de proclamations de la Commune et de la franc-maçonnerie, qu'une mêlée enflammée devait, en brûlant, répandre sur le chemin parcouru par le ballon. Mais l'absence complète de vent a empêché ces ballons de s'éloigner de Paris, et ils sont restés au-dessus de la ville, où les proclamations sont tombées au bout de quelques instants.

Le petit séminaire de Saint-Sulpice est actuellement transformé en caserne. Quelques ecclésiastiques y résident encore, mais le premier et le second étage sont occupés par deux bataillons de la 9e légion, le 67e et le 228e.

La Vérité raconte ainsi une scène tragique qui s'est accomplie hier, vers quatre heures de l'après-midi, sur la place du Château-d'Eau.

Une musique de la garde nationale venait de jouer sur la place, à l'occasion d'une quête pour les blessés; une foule nombreuse se pressait autour des artistes, et à peine les derniers accords du cuivre venaient-ils de retentir, qu'un individu, se disant commissaire de police, s'approchant d'un colonel de la garde nationale qui buvait à une table de la brasserie du Château-d'Eau, lui déclara qu'il le mettait en état d'arrestation.

Violamment interloqué, cet officier supérieur se dresse tout à coup, proteste contre cette mesure et porte la main à sa ceinture, d'où il décroche son revolver. Mais, par un mouvement plus prompt que l'éclair, le commissaire de police le prévient, le met en joue, fait jouer précipitamment la gâchette

de son revolver, et le colonel tombe, percé de trois coups de feu.

Ces détonations précipitées causèrent une vive émotion dans la foule, qui s'enfuit éperdue de tous côtés, renversant les tables des cafés.

Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que deux personnes ont été atteintes assez gravement parmi les curieux.

Toutefois, la garde nationale, qui était présente, n'a pas tardé à s'emparer du commissaire de police et du malheureux colonel, qui a été immédiatement dirigé sur l'hôpital, tandis que le policeman était conduit au poste de la caserne du prince Eugène.

Le colonel, croyons-nous, s'appelle Vilgram.

Quel crime ont donc commis les journaux supprimés? Celui de dire la vérité avant les journaux de la Commune.

Nous citons comme preuve le Paris libre, qui avoue à Issy une quarantaine de fuyards;

L'Avant-Garde, qui annonce que « la quatrième compagnie du 197e bataillon s'est refusée à aller au feu »;

Le Mot d'Ordre, qui reconnaît que « les Versaillais gagnent du terrain ».

Les journaux supprimés avaient publié les premiers ces nouvelles fâcheuses pour l'armée fédérée, avec ce titre renfermé, cependant, qu'elles étaient précédées le plus souvent des mots « sous toutes réserves » et dans tous les cas jamais rédigées aussi crûment que dans les feuilles de la Commune.

Ce matin, place du Château-d'Eau, on avait arrêté un réfractaire. Déjà on le conduisait en voiture à la préfecture de police, lorsque, ouvrant doucement la portière, il sauta et s'enfuit à toutes jambes.

Alors se passa une scène ignoble; le malheureux qu'on avait rattrapé se débattait, luttait de toutes ses forces; mais, vaincu par le nombre, il fut terrassé et finalement jeté dans la voiture, qui repartit au galop, à la grande joie des fédérés, riant aux éclats.

Chose pénible à constater, les femmes étaient les premières à faire des lazzis sur le réfractaire.

SYMPTOMES DE DISOLUTION

Paris, 8 mai 1871.

Les 61e, 64e et 106e bataillons fédérés, de retour du fort d'Issy, ont traversé Paris, hier, après-midi, se rendant dans leur casernement, à l'Ecole militaire.

Sur le passage de ces bataillons, dont l'effectif, en tout, ne dépassait pas quatre cents hommes, beaucoup de cris de : « Vive la paix » se sont fait entendre.

De ces trois bataillons, c'est le 106e, qui a été le plus éprouvé.

On se rappelle que c'est ce même bataillon qui, au 31 octobre, a délivré le général Trochu des mains des communeux.

Le bataillon de garde nationale du quartier du Sentier, quartier essentiellement commerçant, comme on sait, n'a jamais voulu se laisser désarmer par la Commune. Bien au contraire, il a exigé que personne autre que les hommes de son bataillon ne montassent la garde dans la circonscription qu'il occupe.

La Commune n'a pas osé aller contre cette volonté énergiquement exprimée, et le bataillon qui, en même temps, a refusé non-seulement d'aller au feu, mais tout service extérieur, occupe actuellement le poste Bonne-Nouvelle.

Ce matin, vers huit heures et demie, des mariners ont retiré de la Seine, en face du pont Saint-Michel, le cadavre d'un individu âgé de vingt ans environ; il était revêtu du costume de la garde nationale de marche.

Dans une de ses poches, on a trouvé un billet ainsi conçu :

« Ne voulant pas me battre contre mes deux frères qui, en ce moment, sont dans l'armée de Versailles, je me tue. »

Après les constatations faites par un commissaire de police de la Commune, le corps de cet individu a été transporté à la Morgue.

On s'entretient beaucoup d'un incident curieux, qui a marqué hier la réunion d'un bataillon, et des suites qu'il a eues. Il s'agit de la présence tout à fait inusitée d'une femme. Dans plus d'un bataillon, il y a des femmes, et qui font vaillamment le coup de feu; mais, où elles sont connues,

où elles sont à un rang qui ne motive aucune protestation. Hier, il y a eu protestation, refus de service et arrestation du complice remplacé.

Une colonelle s'est présentée, à la place du colonel. Protestation du chef de bataillon, qui a renvoyé le bataillon, et, par suite, arrestation du colonel.

A VERSAILLES

Versailles, 8 mai 1871.

Le gouvernement vient d'être avisé que M. Paschal Grousset, ministre des affaires étrangères de la Commune, allait envoyer deux délégués à l'étranger : l'un à Bruxelles, pour assister à la conférence; l'autre à Francfort, pour entrer en pourparlers avec M. de Bismarck, de concert avec MM. Jules Favre et Pouyer-Quertier.

Le gouvernement a donné immédiatement des ordres pour l'arrestation des deux diplomates de la Commune.

On a achevé de poser le plafond vitré dans la salle des délibérations de l'Assemblée nationale. Hier, à cinq heures, il ne restait guère qu'une vingtaine de vitreaux à mettre. Ce plafond, de forme circulaire, est plat et surmonté d'un second vitrage pareil au vitrage d'une serre. La lumière vient ainsi du dehors, sans danger en cas de grêle ou d'orage.

MM. les députés et les pauvres journalistes, eux, qui avaient bien le droit de trouver la température de la salle un peu chaude, seront assurément satisfaits, en voyant l'échafaudage complètement disparu et le nouveau plafond définitivement installé.

C'est le 4 mai que la commission, faisant fonction de conseil d'Etat, a tenu sa première séance dans une des salles du palais.

La commission siégera dorénavant avec la plus grande régularité.

Mgr Dupanloup est absent de Versailles pour quelques jours; il est retourné dans son diocèse, où il doit présider aujourd'hui même la fête de Jeanne d'Arc. — On assure que c'est le père Adolphe Perraud qui doit prononcer le panégyrique.

Le conseil fédéral, dit la Suisse radicale, vient d'inviter le conseil d'Etat de Genève à extradition M. Janvier de la Motte aux autorités françaises.

Le conseil d'Etat genevois a renvoyé cette affaire à l'examen de son département de justice et police.

M. de Molinari, rédacteur du Journal des Débats, écrit de Bruxelles qu'il y a confusion entre son frère et lui. C'est son frère, secrétaire de la Chambre de commerce de Bruxelles, qui est mort.

LOTÉRIE PATRIOTIQUE

autorisée pour toute la France POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE. — LES VEUVES — ORPHELINS

Le BILLET 25 CENTIMES Gros lot 60,000 fr. (55,000 fr. espèces) Nombreux lots : 5,000 fr., 3,000 fr., 2,000, etc. Clôture, 30 juin; suivie du TIRAGE Billefs chez tous libraires, débitants de tabac et toutes les personnes favorisant ce but patriotique. Et, pour recevoir, par la poste, dans toute la France, quarante numéros, adresser mandat-poste DIX FRANCS, au directeur du BUREAU D'EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Siégeant à Versailles

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Séance du 8 mai.

La séance ouvre à 3 heures 40.

M. Baze. — Je ne veux pas interpeller le gouvernement, mais lui signaler un danger et appeler l'attention de la Chambre sur la nécessité de fixer, par un ordre du jour, les principes sur lesquels nous sommes d'accord et ceux sur lesquels nous différons.

Le gouvernement ne saurait différer avec la Chambre sur la qualification qu'il convient de donner aux faits dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

La Chambre n'ignore pas que déjà, sur plusieurs points du territoire, il s'était formé une association, une ligue, comme elle s'appelle, et qui voudrait arriver à établir une congrès rival de cette Assemblée, une

fédération, puisque c'est le mot nouveau, dont le but avoué serait de lutter contre cette Assemblée souveraine, et d'arriver à la renverser.

Dans les dernières élections municipales, la ville de Bordeaux est entrée plus qu'une autre dans une voie qu'il importe de signaler : elle a imposé des conditions aux candidats, elle a prétendu leur faire accepter des mandats. Dans les programmes publiés dans les journaux de cette localité, nous voyons, par exemple, qu'on proclame la République comme étant imprescriptible, inaliénable, indiscutable, même par le suffrage universel.

Ce sont les hommes qui se rattachent à ces doctrines qui se réuniraient en un congrès qui se tiendrait à Bordeaux, avec l'intention manifeste de se substituer à cette honorable Assemblée. Ces hommes, faut-il insister sur ce point, n'appartiennent à aucun parti politique; ils sont une secte contre laquelle il faut que la Chambre proteste de toutes ses forces.

Les auteurs de ce mouvement ne se sont pas bornés à poser les principes, ils ont déduit les conséquences du système : ils entendent que l'armée soit exclue des villes, que la garde nationale élise tous ses chefs. Ce congrès nommerait des délégués pour se mettre en relation avec la Commune de Paris en même temps qu'une députation serait envoyée ici pour obtenir de Versailles, c'est ainsi qu'on désigne cette Assemblée, des mesures de conciliation de nature à mettre un terme à cette guerre impie qui déshonore le pays. Or, cette guerre dont on vous impute la responsabilité, c'est à vous, et à vous seuls, qu'on demande d'y apporter un terme.

Cette assemblée ne représente que des ruraux, et on ne cesse de tout mettre en œuvre pour développer l'antagonisme entre les ouvriers des villes et les populations des campagnes qui détestent la France penant la guerre et la nourrissent pendant la paix.

M. Baze dénonce ces insultes adressées aux représentants de la France entière, à des hommes éminents dans l'armée, dans la magistrature, et qui ne représenteraient, à en croire les factieux, que des intérêts ruraux, — et cela au lendemain du jour où elle accordait les libertés communales à la France aussi bien qu'à Paris. Il ne suffit pas, à entendre ces hommes de la ligue, qu'un gouvernement s'appuie sur le suffrage universel, sur la majorité; il ne s'aurait être stable, disent-ils, s'il n'accorde une satisfaction complète à l'esprit des villes.

Ce qui démontre enfin que la pensée de ce congrès est une pensée d'hostilité et de renversement, c'est le programme même de sa réunion. On y convie les représentants de la presse.

Une voix. — Oui, les amis.

M. Baze. — En un mot, c'est un congrès avec la publicité. Impossible de ne pas voir les tendances et le but qu'on se propose : c'est de donner la main à la Commune de Paris et de contraindre l'Assemblée à se retirer devant ces nouveaux représentants, pris dans les élus des conseils municipaux des grandes villes.

M. Picard, ministre de l'intérieur. — Le gouvernement n'avait pas attendu l'interpellation qui vient de lui être adressée pour porter son attention sur les faits qui viennent d'être signalés et dont il suit le développement.

Il n'eût peut-être pas provoqué cette interpellation, afin de ne pas attacher à ce mouvement plus d'importance qu'il n'en mérite. (Protestations à droite.)

Nous pensons, en effet, que c'est faire trop d'honneur aux subtilités dangereuses, qui ont trouvé place dans les documents qu'on a lus, que d'en apporter la réfutation à la tribune. A quoi bon établir que vous êtes le seul pouvoir légitime qui représente la France? Quel est l'homme sensé qui en doute?

En douter, le contester, c'est s'élever précisément contre les principes posés dans toutes les constitutions républicaines, à savoir : que l'autorité souveraine réside dans l'autorité du peuple français, et qu'aucune partie de la nation ne saurait s'en attribuer l'exercice. (Adhésion sur tous les bancs.)

Aussi, est-ce de par les principes posés par notre grande Révolution que nous avons le droit de dire que ces hommes qui se prétendent républicains, et qui s'affilieraient à je ne sais quelle ligue, sont des factieux, et ne peuvent être que des factieux. (Applaudissements.)

Jamais, je le dis bien haut, tentative ne fut plus criminelle, surtout quand on pense que c'est en présence des étrangers qui foulaient notre sol qu'ils s'attaquent à l'unité nationale.

Ceux qui prétendent organiser cette représentation nouvelle, ne tombent pas seu-

lement sous les dispositions de la loi générale, ils tombent sous une loi plus haute, celle qui veut que tous s'inclinent devant la volonté nationale; qu'en présence d'une assemblée comme la nôtre, un homme, quel que soit le nombre de suffrages qu'il obtienne, s'empare du pouvoir, il sera un usurpateur. Le jour où des délégués des villes prétendraient se réunir en congrès, ils seraient des usurpateurs. (Approbation.) Ces hommes ne doivent donc trouver dans aucun, je ne dis pas la moindre sympathie, mais la moindre indulgence. (Très bien!) Aussi le gouvernement est-il très décidé à user de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour arrêter ces menées (très bien!), et si ces moyens ne suffisaient pas, il s'adresserait à vous pour obtenir de nouvelles mesures. (Applaudissements.)

S'il est possible que des hommes séduits par des idées de conciliation se soient associés à ce mouvement sans en prévoir la portée, les conséquences, ils sont avertis aujourd'hui, ils savent que l'Assemblée les condamne et que le Gouvernement veille. (Applaudissements.)

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Edg. Quinet, Tolain, Langlois et plusieurs de leurs collègues, tendant à modifier la loi électorale, en accordant aux villes une représentation indépendante du vote des campagnes.

Cette proposition est ainsi conçue :
Considérant que si les campagnes ont le droit d'être représentées, ce droit est égal pour les villes;

Que, dans le système électoral actuel, ce droit peut être détruit, puisque les représentants des villes peuvent perdre cette qualité par l'effet du vote des campagnes;

Que les villes sont des personnes civiles qui ont leur tradition, leur histoire, leur vie propre; qu'à ce titre, elles ont un droit inaliénable à élire leur représentation, indépendamment du vote des campagnes;

Qu'il est contraire à toute justice que des villes de cent à cent soixante-dix mille habitants, après avoir nommé leurs représentants, soient privées de leurs élus par un vote auquel elles sont étrangères;

Que cette infraction à la justice porte le coup le plus funeste non-seulement à la liberté, mais à la civilisation de la France;

Qu'un moyen puissant d'éviter les troubles civils est de concilier les villes et les campagnes en conciliant les droits des unes et des autres;

L'Assemblée nationale décrète :
Art. 1er. — Chaque ville de trente-cinq mille habitants élit un député.

Art. 2. — Toute ville élira autant de députés en sus, qu'elle aura de fois trente-cinq mille habitants.

M. Edgard Quinet a la parole pour développer sa proposition et combattre les conclusions de la commission, qui est d'avis de ne pas prendre la proposition en considération.

L'idée de la proposition est, chez l'auteur, le résultat de longues réflexions. Il ne suffit pas, dit-il, de proclamer le suffrage universel pour qu'il soit l'écho exact de la société, il faut encore que le suffrage universel soit la représentation de tous les éléments qui composent cette société. Les villes sont des foyers d'activité (Rumeurs.) d'activité intellectuelle; elles ont contribué à faire la société française. C'est l'oubli des droits des villes qui a contribué à stériliser nos efforts.

M. Edgard Quinet invoque l'exemple de ce qui se passe dans les autres pays, en Angleterre et même en Suède, et y cherche des motifs à l'appui.

Le meilleur moyen d'éviter la guerre civile a toujours été de faire un pas dans le progrès. Concilions les villes et les campagnes en conciliant les droits des unes et des autres.

Notre proposition n'exige pas un refonte de la loi électorale, elle est seulement le complément, et elle serait, j'en suis convaincu, l'instrument d'une régénération dans l'avenir.

M. Lefèvre-Pontalis, rapporteur. — La commission maintient ses conclusions. Elle nous a paru — à l'unanimité — aussi injustifiable qu'inopportune.

Votre commission a pensé, en outre, que cette proposition, indépendamment des modifications que M. Edgard Quinet a paru disposé à lui donner, était absolument contraire au principe de l'égalité. Que demandait-elle, en effet? Que chaque ville de 35,000 âmes élit un député, et que, dans chaque ville, il fût élu autant de députés qu'il y aurait de groupes de 35,000 électeurs.

Eh bien, c'est là traiter les grandes villes comme des dames de qualité, et les petites villes comme des roturières. C'est un sys-

tème aristocrate proposé par des démocrates. (Rires.)

Qui, Messieurs, la proposition de MM. Quinet et Tolain nous a paru être le contre-pied de la démocratie. Elle nous paraît encore plus dangereuse par ses conséquences qu'illogique dans ses principes.

Quoi! il y aurait désormais deux espèces de députés? Les députés des villes, les députés des campagnes, qui viendraient, non plus à côté des uns (des autres, mais en face les uns des autres! (Approbation.)

Aujourd'hui, les opinions se pondèrent, les villes sont obligées de compter avec le vote des campagnes, et un équilibre s'établit.

Une voix. — Ce serait la destruction de la France.

M. Pontalis. — Il n'y a pas plus de trente-trois grandes villes en France; en donnant à ces trente-trois grandes villes droit à une représentation distincte, on accorderait aux représentants des grandes villes la tentation redoutable de se constituer en fédération, le rêve insensé des hommes qui oppriment en ce moment Paris. Ce serait donc un instrument de guerre civile.

On a parlé des pays étrangers.

Mais est-ce sérieusement que la Suède peut être proposée à notre admiration, quand il y a trois ans à peine la représentation de ce pays était divisée en trois ordres? Est-ce plus sérieusement qu'on a invoqué l'exemple de la constitution anglaise? Mais c'est en Angleterre qu'il y a les bourgeois pourris et qu'on pourrait, avec juste raison, parler des ruraux.

L'assimilation ne saurait se soutenir pour qui connaît la constitution anglaise. C'est ainsi que la ville de Londres aurait droit à 57 représentants si elle suivait ce système, tandis qu'elle nomme 18 députés seulement. (Mouvements.)

Je demande à l'honorable M. Quinet et à ses amis s'ils voudraient pousser le système anglais jusqu'au bout. (Applaudissements.)

Il y a en Angleterre les députations des corporations universitaires, la représentation du clergé; c'est ainsi qu'on voit à la Chambre des lords le banc des évêques. M. Quinet entend-il ainsi la représentation des intérêts? (Sourires.)

Un grand philosophe a dit : « On ne fait pas sa part au doute. »

On ne fait pas non plus sa part au principe. S'il fallait arriver à la représentation des intérêts, j'estime que M. Quinet serait obligé de changer de banc (Rires), car ce serait un système différent qu'il y aurait lieu d'inaugurer, ce serait la loi électorale à refaire.

Or, l'Assemblée n'a pas décidé si elle était constituante ou simplement souveraine. (Mouvement prolongé), ne sachant pas si, oui ou non, nous devons réserver et nous vous demandons de ne pas prendre en considération la proposition de M. Quinet. En effet, la question de la représentation des villes est inséparable d'une loi électorale; cette question trouvera donc sa place naturelle dans la discussion de la loi électorale. (Très bien.)

M. Langlois. — Il faut tout d'abord écarter le reproche d'aristocratie fait au projet. Nous avons déclaré avoir trop de respect pour le suffrage universel pour exiger que dans les villes un député soit élu par 35,000 âmes, et nous avons adopté le chiffre uniforme de 50,000 âmes par député. J'en appelle à M. de Meaux, président de la commission. Ainsi, plus d'inégalité entre le vote des villes et celui des campagnes.

Saint Paul, qui n'était pas un imbécile, a dit un grand mot. (Mouvements divers, agitation.) Il a dit : *oportet heresias esse*. Il faut qu'il y ait des hérésies; en d'autres termes, il faut qu'il y ait de l'opposition. (Rires.)

Nous manquerions à ce principe, si bien formulé, si nous adoptions les principes de M. Bazege; si nous avions que les votes des campagnes, nous aurions l'empire, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus détestable au monde.

L'Assemblée nationale est au-dessus de l'empire en tant qu'issue du suffrage universel.

Nous sommes tous, sans le savoir, les uns le disant, les autres sans le dire, nous sommes tous des républicains. (Légers murmures.)

J'appartiens à un département où la ville écrase les campagnes. Oui, Paris écrase les campagnes qui l'entourent. Si demain vous détruisez le département de la Seine, si vous y faisiez entrer Seine-et-Oise, ce serait encore l'écrasement de Seine-et-Oise par Paris; je n'approuve pas cela; je suis de ceux qui veulent que les habitants des cam-

pagnes soient représentés, mais je n'aime pas davantage le contraire.

Tenez, à Bordeaux, qu'avons-nous vu? Pas un des députés élus dans la Gironde n'a obtenu la majorité dans la ville de Bordeaux, (qui dès lors ne se trouve pas représentée. (Protestations.)

Pardonnez, les villes demandent à être représentées, et en cela elles ont raison. Vous le comprendrez peut-être lorsque vous ferez la loi électorale et vous en tiendrez compte, et si vous ne faites pas la loi électorale, ne repoussez pas notre proposition.

M. Victor Lefranc. — Je ne puis comprendre que nous perdions tant de temps à discuter sur la proposition en considération de cette proposition, faite, dit-on, dans le but d'améliorer le suffrage universel, quand je vois de quelle façon audacieuse il est attaqué, au nom même de la République, par cette ligue dont on nous a révélé l'existence.

Ce qui est vrai, c'est que nous sommes dans un moment d'incubation, que le pays tourmenté ne sait pas au juste où est le vrai, qu'il demande à se recueillir, et c'est un républicain convaincu qui vous parle ainsi, un républicain qui ne veut de la République que lorsqu'elle aura été acceptée et par les villes et par les campagnes, c'est-à-dire acceptée non par deux intérêts différents, mais par les deux sommets distincts, mais non ennemis de l'intelligence française. (Applaudissements.)

Voulez-vous la représentation des intérêts? Mais est-ce dans cette disinction, ou plutôt cette rivalité des villes et des campagnes que vous les trouverez? Mais cette représentation des intérêts, elle est ailleurs: vous ne créez ainsi que l'antagonisme. On dit que les villes se font avec les campagnes et les campagnes avec les villes. (Vive approbation.) Et c'est cet échange même qui fait la vraie France.

Sachons unir l'amour du progrès et le respect de la volonté nationale, et ne brisons pas ce vase qui contient cette liqueur précieuse que s'appelle l'esprit de la France. (Applaudissements.)

Quoi, c'est dans cette ville où nous étions naguère, où j'ai eu la douleur de m'associer à ce grand sacrifice qui devait du moins assurer la paix à notre pays et forcer l'ennemi à tourner sa face vers la frontière; ce serait dans cette ville qu'aurait été poussée la clameur de la révolte, qu'aurait lieu cette manifestation anti-républicaine; mais, malheureusement, vous n'y songez pas; l'ennemi foule encore notre territoire quand vous songez à faire ce congrès de factieux.

Ce n'est pas au moment où on convoque, pour constituer l'Assemblée, les délégués des villes, qu'on peut accepter une semblable proposition. (Applaudissements prolongés.)

Nous devons repousser cette proposition à l'unanimité. (Chaleureux applaudissements.)

Voix. — La clôture! la clôture!
M. le président. — Il y a une demande de scrutin public.

Nombre de votants	540
Majorité absolue	271
Pour l'adoption	517
Contre	23

Les conclusions de la commission sont adoptées.

Demain, séance publique à 3 heures; discussion d'un projet de loi tendant à réduire le privilège du propriétaire en matière de faillite.

NOUVELLES DE LYON

Les élections du second tour de scrutin se sont accomplies hier à Lyon avec un calme parfait, dans les 1er et 2e arrondissements, les seuls où il y ait eu ballottage.

Nous avons remarqué seulement, et nous le constatons avec regret, que le nombre des abstentions a été très-grand.

Il résulte d'un ordre du jour, d'hier mercredi, de M. Bourras, général de la garde nationale sédentaire de Lyon, que les exercices, momentanément interrompus, seront repris à partir de dimanche prochain, et auront lieu deux fois par semaine, les jeudi et dimanche.

Un de ces deux exercices sera obligatoire.

Le 1er bataillon des mobiles de la Côte-d'Or (arrondissement de Beaune) est arrivé hier matin à la gare de Perrache, venant de Constantine (Afrique).

A la Cour d'assises, l'affaire dite des Garibaldiens s'est terminée très-tard.

Aucun incident ne s'étant produit, nous n'avons qu'à faire connaître le résultat.

Après le résumé de M. le président, le jury est entré dans la salle des délibérations, d'où il ressort avec un verdict de non culpabilité en faveur de Morel len, et affirmatif vis-à-vis des autres, avec circonstances atténuantes.

En conséquence, sur les réquisitions de M. Millaud, premier avocat général, qui remplit les fonctions de ministère public pendant les débats, Gain, Villa, Revelli et la veuve Fouquet sont condamnés à trois ans de prison, et Chiabranti, à deux ans de la même peine; tous, en outre, solidairement aux frais du procès.

C'est aujourd'hui jeudi que la Cour d'assises statuera sur l'affaire de Deloche, frère du condamné de la Croix-Rousse, accusé de tentative d'assassinat sur la personne de sa femme.

Par une coïncidence curieuse, c'est également aujourd'hui jeudi que la Cour de cassation est appelée à se prononcer sur le pourvoi de Deloche.

Sur la plaidoirie de Me Rappet pour M. Rey, professeur à l'École vétérinaire, et de Me Dulac, pour M. Fourrier, vétérinaire à Lyon, M. Quivogne, également vétérinaire à Lyon, a été condamné, hier mercredi, par le tribunal correctionnel de Lyon, à 50 francs d'amende et à l'insertion du jugement dans quatre journaux au choix des plaignants, pour diffamations et outrages, contenus dans un libelle imprimé, et que M. Quivogne avait répandu à un grand nombre d'exemplaires dans la ville de Lyon, au mois de février.

Le Journal officiel (de Versailles) du 3 mai contient un grand nombre de nominations dans la légion d'honneur.

Nous relevons les suivantes, qui intéressent la Rhône et portées sous la rubrique; troupes hors ligne :

- Eclaireurs de la 8e division. Duchêne, commandant.
- de Saint-Trivier (Camille), capitaine adjudant-major.

Une humble célébrité lyonnaise vient de mourir, dit le Progrès.

C'était un tisseur-poète, nommé Benoit Perrin.

Il s'est éteint à l'âge de cinquante-un ans.

Un jeune homme PROPOSE de s'intéresser pour 40 ou 50,000 fr. dans une affaire sérieuse. — Ecrire à Lyon, poste restante aux initiales O. L.

AVIS
MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE DE PARIS

SUCCESSALE A LYON
Rue Saint-Pierre, 25, et rue du Plâtre, 2
PRÈS LES TERREAUX

à l'honneur de prévenir ses nombreux clients qu'elle a reçu de Paris ses assortiments de vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants.

Saison de printemps et d'été.

MÉDECINE POPULAIRE
TISANE BOCHET DU SERPENT

Le meilleur des purgatifs et dépuratifs du sang. Envoie franco par toute la France, de sept paquets, avec l'instruction, contre 1 fr. 70 en timbres-postes. Un dépôt existe dans toutes les principales villes. Ecrire pharmacie du Serpent, à Lyon. Avec 1 fr. en plus on reçoit franco, avec l'instruction, un paquet du meilleur quina jaune pour faire un litre de vin.

MACHINES A COUDRE
COSTAL
23, rue Grenette, 23
LYON

VIN DU DOCTEUR BERNARD

Approuvé par les Académies de Médecine
Ordonné aux personnes affaiblies, chloroformes et anémiques, aux enfants débiles, aux femmes délicates et aux convalescents. Prescrit contre le dégoût, l'inappétence, les époques et digestions difficiles, les pertes séminales et les fluxions blanches.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour tous les articles non signés: EYRAUD.
Lyon, imp. P. Mougins-Rusand, rue Stella, 34